



<b>Ville de VENDÔME</b>  Direction de l'Eau et de l'Assainissement Hôtel de Ville et de Communauté Aile Saint-Jacques Parc Ronsard – BP 20107 41106 VENDÔME cedex	<u>Coordonnées</u> ☎ : 02.54.89.47.50 Fax : 02.54.89.47.59  <u>Horaires d'ouverture</u> Du Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30 Le vendredi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30
---	---

## Demande de construction de branchement au réseau public de collecte (1 par branchement) <sup>1</sup>

Je soussigné (nom / prénom ou raison sociale - adresse) .....

..... ☎ .....

agissant en qualité de ..... <sup>2</sup>

demande pour l'immeuble sis .....

sur la parcelle cadastrale n°.....

l'exécution d'un branchement pour l'évacuation au réseau public des effluents :

- eaux usées domestiques
- eaux pluviales (joindre la note de calcul prévue à l'art. 32 du règlement et les moyens mis en œuvre pour se conformer aux prescriptions)

conformément au règlement d'assainissement dont un exemplaire me sera adressé avec le devis pour le raccordement sous domaine public.

La présente demande concerne le raccordement :

- d'une habitation (dans le cas d'un immeuble : préciser le nombre de logements : .....
- d'un établissement à vocation artisanale ou commerciale (préciser la nature de l'activité : .....
- autre : préciser : .....

Je m'engage à verser à la caisse de M. le Trésorier Principal de la commune de Vendôme à sa première réquisition, le montant des frais occasionnés par ma demande.

Je propose que la canalisation à construire parte du collecteur et aboutisse à la limite de ma propriété en un point indiqué sur le croquis sommaire que je fais au verso.

Pour assurer un écoulement satisfaisant, compte tenu de l'encombrement du sous-sol, je souhaite que le départ du radier de la canalisation, au niveau de ma propriété, soit situé par rapport au niveau du trottoir à ..... mètres de profondeur, sous réserve d'accord du service de l'assainissement.

<sup>1</sup> Dans le cas d'un raccordement domestique, la présente demande vaut autorisation de déversement. Dans le cas d'un rejet d'eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, des éléments complémentaires seront demandés au cas par cas par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement afin de pouvoir autoriser le déversement.

<sup>2</sup> Indiquer la qualité de propriétaire ou de mandataire du propriétaire. Dans ce dernier cas, la demande sera accompagnée obligatoirement de la procuration du propriétaire à son mandataire

